

Avignon le 06/11/2015

CAPL n° 1 - LISTE D'APTITUDE B en A – Année 2016

Monsieur le Président,

Les élus de Solidaires Finances Publiques ne peuvent commencer cette CAP locale sans aborder le contexte politique général du pays, son impact sur les services de l'Etat et les fonctionnaires.

La politique d'austérité de ce gouvernement a pour conséquence une croissance atone, un taux de chômage rarement égalé, une perte de pouvoir d'achat pour une immense majorité des citoyens, une pression fiscale inéquitable, une précarisation des salariés par la remise en cause du droit du travail.

Ces mesures économiques sont d'un cynisme intolérable pour la société, elles ont des effets collatéraux qui visent clairement trois objectifs : rétablir la compétitivité des entreprises à travers l'augmentation de leur marge, liquider autant que faire se peut les acquis sociaux et protéger les institutions financières et bancaires d'une dévalorisation de leurs actifs.

Pour Solidaires Finances Publiques une autre politique économique doit être mise en place rapidement, une politique qui remet l'humain au centre des préoccupations et non comme une variable d'ajustement.

Cette politique du gouvernement visant au moins disant pose la question de la place et du rôle de l'Etat dans notre société. La réforme territoriale telle qu'elle est établie en est un élément de réponse.

Nous assistons à travers cette réforme à l'éclatement de la république en territoires modulés, où les services publics n'auront pas la même présence ni la même proximité et qui sera aux mains de super préfets au service des seuls intérêts économiques.

La compétition va s'engager entre ces territoires y compris même au sein de ceux-ci entre les métropoles et les centres urbains. L'objectif sera d'être le plus attractif et compétitif possible pour le monde de l'entreprise.

Le social risque fort d'être le parent pauvre de cette opération. Les services publics qui en principe sont le garant de la cohésion sociale auront le plus grand mal pour l'assurer sur un territoire démembré. L'implantation des services publics sera fortement fragilisée en raison de la mise en place d'un nouveau concept : la modularité.

Dans un tel contexte quel avenir pour les agents de la Fonction Publique?

A ce propos le dernier rapport de la Cour des Comptes est consternant. Une fois de plus la cour prend le parti de l'affaiblissement du service public et de la précarisation des carrières des agents de la fonction publique.

Les propositions visent à renforcer la mobilité des agents dans l'intérêt du service, à augmenter la partie liée à la performance dans les rémunérations, à diminuer les automatismes dans les avancements de carrières, à accentuer la baisse des effectifs de l'Etat, à revoir le périmètre des missions dans une logique budgétaire et à remettre en cause la durée du temps de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques de telles préconisations sont inacceptables et constituent une provocation à l'adresse des agents qui subissent depuis trop longtemps les conséquences de l'austérité budgétaire et de la fragilisation du service public.

Ces conclusions de la cour des comptes doivent être rapprochées des propositions faites par la ministre de la fonction publique concernant le parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) rebaptisées pompeusement Avenir de la fonction publique.

Sans rentrer dans le débat, Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer les avancées dites majeures de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B, C. Ceux-ci sont pour partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert d'indemnitaire sur de l'indiciaire ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie.

Ce faible gain indiciaire peut aussi avoir pour corollaire un déroulé de carrière étiré.

Ou comment reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre.

Autre aberration, parmi d'autres exemples, l'évaluation des agents qui ne serait plus annuelle mais triennale et qui permettrait à seulement 25% d'entre eux, contre 70% aujourd'hui, de bénéficier d'une réduction d'ancienneté égale à 8 mois. Dans ce dispositif 75% des agents seront laissés pour compte et ce malgré leur implication dans notre administration.

Pour Solidaires Finances Publiques le protocole PPCR est inacceptable au fond et en la forme.

Le protocole PPCR n'a pas recueilli l'approbation majoritaire des syndicats. Pour Solidaires Finances Publiques, la responsabilité de cet échec incombe au gouvernement et à lui seul. Celui-ci s'est non seulement dispensé de proposer des avancées significatives pour les agents, mais s'est surtout efforcé d'intégrer des reculs et dispositions iniques.

Malgré la non signature du protocole, le premier ministre a déclaré ce 30 septembre qu'il passerait en force en appliquant ce projet. C'est peu de dire que cette décision est en total décalage avec les déclarations d'affichage sur le dialogue social. Il portera donc la responsabilité des reculs que contient ce projet. En utilisant une forme de <<49-3>> dans un contexte de rigueur, il tombe le masque.

A la DGFIP, le projet de loi de finances prévoit une nouvelle vague de suppressions d'emplois (plus de 2000 à la DGFIP), celle-ci n'étant, une fois de plus, pas considérée comme un secteur <<prioritaire>>.

Pour Solidaires Finances Publiques les réductions massives d'emplois, plus de 30000 depuis 2002, et la situation de l'emploi (écarts entre les implantations et la situation réelle) sont inacceptables. A la fin des mouvements de mutation 2015, plus de 3000 postes de cadre B et C n'étaient pas pourvus.

Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de l'évolution de la pyramide des âges afin d'anticiper les besoins de notre administration.

Aujourd'hui la DGFIP gère la pénurie en régulant les déficits d'emplois sur les directions privant les agents d'une mutation, en multipliant les dérogations à la règle de l'ancienneté administrative.

La multiplication des postes vacants, gelés, le volume d'agents à la disposition, l'existence des postes à avis ou à profil constituent des situations préjudiciables pour les agents.

Les agents ont également besoin d'une légitime reconnaissance. Celle-ci passe par une revalorisation significative en matière indiciaire et indemnitaire. Nous en sommes très loin. De plus la politique actuelle en matière d'emploi conduit à réduire significativement les possibilités de promotions inter catégorielles.

La démarche stratégique accélère le processus de démantèlement de la DGFIP. Nous assistons, en effet à la mise en place, à la va vite, de réformes de structure, sans concertation, qui ont pour conséquence le passage en force de modification des règles de gestion. Tout cela engendre une perte de repères des agents.

Devant un tel constat Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre l'ensemble des mesures qui portent atteinte au service public et aux agents.

Concernant cette CAPL :

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude en est un des éléments. Elle permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce le plus souvent pour des raisons personnelles les ayant contraint à ne pas pouvoir les passer. Le plan de qualification qui, années après années, ne cesse de se réduire limite les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées .

Pour Solidaires Finances Publiques la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous,

En ouverture des travaux nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la direction générale.

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans les catégories : A revoir, Très bon et Excellent (si non promu ce jour).

Pour Solidaires Finances Publiques l'égalité des traitements de candidature est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas, le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation, notamment si les candidats ont émis des réserves ou des inquiétudes.

Solidaires Finances Publiques était opposé à la fusion des deux réseaux et nous avons combattu le projet de l'administration en exigeant le maintien des statuts particuliers par filière et donc de leurs règles de gestion. Dès lors les agents ne peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des missions et des métiers de nos anciennes administrations.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à la faiblesse du plan de qualification ministériel et à tous les autres points dénoncés dans cette déclaration liminaire.